

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FRO012217958

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Obligations internationales

Orientation de gestion

Le FCP vise une performance supérieure à l'indicateur de référence Bloomberg G4 Global Treasury – USD/EUR/JPY/GBP only Total Return Index Hedged EUR (cours de clôture - coupons réinvestis), sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.

Principales caractéristiques

 Date de création de la part
12/11/2014

 Date de lancement de la part
12/11/2014

 Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

 Forme juridique
FCP

 Classification AMF
Obligations et autres titres de créances internationaux

 Affectation du résultat
Capitalisation

 Fréquence de valorisation
Journalière

 Ticker Bloomberg
AVERAGI FP

 Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

 Frais de gestion maximum TTC
0,40%

 Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,33%

 Indice de référence
Bloomberg Barclays G4 Global Treasury – USD/EUR/JPY/GBP only Total Return Index Hedged EUR


▶ Actif net du fonds	90,31 M€
▶ Actif net de la part	20,43 M€
▶ Valeur liquidative	643,76 €
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	Fonds
	-0,17%
	Indice
	-0,16%



▶ Gérants



Yannick Lopez



Smail Zerrouki



William Blin

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,86	6,60
▶ Couverture note ESG	99,49%	100,00%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

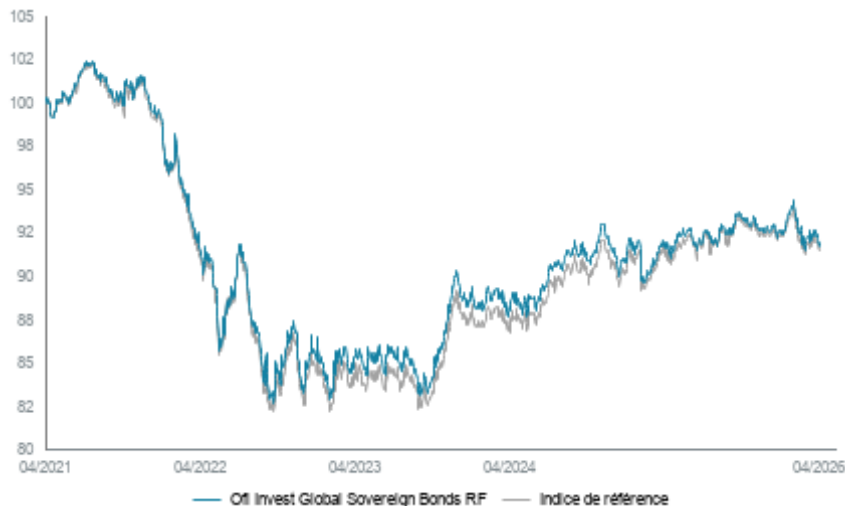
Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/04/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	-0,85	-0,98	0,13
1 mois	-0,17	-0,16	-0,01
3 mois	-0,72	-0,85	0,14
6 mois	-1,54	-1,60	0,06
1 an	-0,07	0,03	-0,10
2 ans	4,41	5,11	-0,70
3 ans	7,73	8,48	-0,75
5 ans	-8,06	-8,41	0,35
8 ans	-0,67	-1,67	1,00
10 ans	2,82	0,54	2,27

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	3,44	1,22	-0,01	7,13	4,22	-2,47	-16,76	7,55	2,19	1,27
Indice	3,32	0,68	0,41	5,98	4,05	-2,85	-17,17	7,20	2,63	1,79
Relatif	0,12	0,53	-0,42	1,15	0,17	0,39	0,41	0,36	-0,44	-0,52

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-1,18	-2,30	-1,96	-3,28	-1,56	-2,81	4,29	-4,39	-3,77	0,31	2,44	-3,60
2023	2,21	-2,04	2,14	0,18	0,54	-0,33	0,24	0,29	-2,49	0,46	3,01	3,27
2024	-0,28	-1,09	0,98	-1,34	-0,13	0,44	2,12	0,27	1,29	-0,77	2,14	-1,39
2025	-0,04	0,61	-1,83	1,76	0,39	0,36	-0,68	0,00	0,66	0,77	-0,05	-0,65
2026	-0,14	1,89	-2,39	-0,17								

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	3,01	2,72	-2,99	-2,85	-	-	0,56	-0,13	-0,51	1,07	-0,00
3 ans	4,41	4,06	-3,66	-3,12	214	98	0,58	-0,37	-0,08	1,07	-0,01
5 ans	5,57	5,44	-19,31	-19,70	-	-	0,75	0,12	-0,62	1,01	0,00
8 ans	4,94	4,76	-19,69	-20,24	-	-	0,80	0,18	-0,21	1,03	0,00
10 ans	4,59	4,44	-19,69	-20,24	-	-	0,76	0,30	-0,10	1,02	0,00

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle^{(4)*}

En %	Fonds	Indice
Gouvernement souverain et assimilé	93,7	100,0
Gouvernement quasi-souverain	3,4	-
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,9	-

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Etats-Unis	24,7	45,6
Royaume-Uni	17,2	7,1
Italie	13,5	6,6
France	12,0	7,3
Japon	11,5	17,7
Allemagne	5,4	5,7
Espagne	5,0	4,3
Supra-National	2,6	-
République Slovaque	1,6	-
Pays-Bas	1,1	1,2
Autriche	0,6	1,1
Autres Pays	1,9	3,4
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,9	-

► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	9,4
	AA	44,6
	A	31,7
	BBB	14,4
	BB	-
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	96,8
USD	3,4
GBP	-0,0
JPY	-0,2

► Profil / Chiffres clés⁽³⁾

Nombre d'émetteurs	19
Notation moyenne	A+
Maturité moyenne	9,51
Spread moyen	31,13
Sensibilité crédit	2,38
Sensibilité taux	7,31
Rendement au pire (%)	3,36
Rendement à maturité (%)	3,36

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. *Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières.

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026



Structure du
portefeuille






▶ Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	97,1
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,9

▶ Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	21,7
10-15 ans	6,0
7-10 ans	11,2
5-7 ans	11,4
3-5 ans	16,6
1-3 ans	30,1
-1 an	0,2
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,9






▶ Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		
 US	United States Treasury	24,9
 GB	Uk Conv Gilt	17,1
 IT	Italy (republic Of)	13,5
 JP	Japan (government Of)	11,5
 FR	France (republic Of)	8,7

▶ Répartition par type d'émetteur*

En %	Fonds
Government	97,1
OPC	-
Dispo/Liquidités investies	2,9

▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
 GB	Uk Conv Gilt 4.5 07/06/28 Gouvernement souverain et assimilé	8,0
 IT	Italy (republic Of) 4.75 01/09/28 Gouvernement souverain et assimilé	5,7
 US	Treasury Note 4.125 30/11/31 Gouvernement souverain et assimilé	5,5
 US	Treasury Bond 4.625 15/05/54 Gouvernement souverain et assimilé	3,7
 FR	Caisse Des Depots Et Consignations 3.875 05/02/29 Gouvernement quasi-souverain	3,4

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la 1ère date de call.

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026



► Commentaire de gestion

L'évolution du conflit américano iranien est restée le principal moteur de l'environnement de marché en avril. Les investisseurs ont brièvement été rassurés par l'ouverture de négociations de cessez le feu en début de mois, mais l'espoir a rapidement cédé la place à une nouvelle phase de tensions. Après une courte réouverture du détroit d'Ormuz, l'échec des discussions menées à Islamabad a conduit Téhéran à refermer le passage stratégique. Washington, dont la stratégie évolue rapidement et demeure difficile à lire, a finalement privilégié lui aussi un maintien du blocage, dans une logique d'isolement économique de l'Iran.

Ce durcissement a ravivé les craintes d'un conflit prolongé et alimenté une flambée des prix du pétrole, dont la hausse avoisine désormais 60 % depuis le début des hostilités. Le brut a oscillé autour du seuil des 100 dollars au gré des annonces et des rumeurs de reprise du dialogue entre Washington et Téhéran, sans qu'aucune avancée décisive ne se matérialise. Cette absence de progrès entretient une prime de risque géopolitique persistante et illustre l'instabilité d'un contexte où les perspectives de résolution rapide s'éloignent progressivement.

Sur le plan macroéconomique, le tableau global reste celui d'une stagflation naissante. Aux États-Unis, si la croissance résiste, le marché du travail se fragilise tandis que l'inflation demeure soutenue. Le premier rapport CPI post-conflit a fait l'effet d'un électrochoc avec une inflation bondissant à 3,3% en mars, son plus haut depuis mai 2024. En zone euro, l'inflation a accéléré à 2,6% en mars contre 1,9% en février, sous l'effet exclusif de la composante énergie, tandis que la BCE a révisé sa projection de croissance à 0,9% pour 2026.

Le mois s'est conclu sur un calendrier chargé de réunions de banques centrales, toutes marquées par le même dilemme. La BCE a maintenu ses taux inchangés le 30 avril, reconnaissant des risques désormais asymétriques : inflation orientée à la hausse, croissance à la baisse. Lagarde a soigneusement évité tout engagement sur la trajectoire future, renvoyant aux données du mois de juin. La BoE a de son côté voté à 8 voix contre 1 pour maintenir le Bank Rate à 3,75%. La BoJ a également maintenu son taux à 0,75% lors d'un vote serré à 6-3. Outre-Atlantique, le FOMC a maintenu ses taux directs inchangés. Le comité enregistré sa plus large dissension depuis octobre 1992. Kevin Warsh dont la nomination a été validée par le Sénat sera amené à prendre la présidence du comité dès la réunion de juin.

Dans ce contexte, les taux ont poursuivi leur mouvement haussier en avril. Le 10 ans américain termine le mois en hausse de 5 points de base, à 4,37 %. Le rendement du 10 ans allemand progresse de 3 points de base pour s'établir à 3,04 %. Les taux français et italiens surperforment, reculant respectivement de 3 et 5 points de base. À l'inverse, la dette britannique sous performe de nouveau ce mois-ci, le 10 ans reprenant 10 points de base. Les courbes se pentifient légèrement sur le mois, tirées par la sous performance des maturités longues.

Les principales convictions ont été maintenues et la duration active est restée à 0,70 année en fin de mois. L'exposition taux demeure centrée sur le Royaume Uni, la Slovaquie et l'Union européenne, avec un biais sur le portefeuille pour les maturités courtes et très longues. Nous avons réduit notre sous exposition au 5 ans américain lors des mouvements haussiers et initié une position longue sur le 10 ans italien, tout en prenant profit sur notre position tactique vendeuse de dollar. Les contributions actives les plus positives proviennent des dettes américaine, italienne et européenne, tandis que les expositions française et britannique ont pesé sur la performance relative.

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	19/06/1973
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

SPREAD MOYEN

Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

SENSIBILITÉ CRÉDIT

La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.

SENSIBILITÉ TAUX

La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

RATING MOYEN

Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

DURATION

La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.

ÉTOILES SIX FINANCIER

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

DÉLAI DE RECOURVEMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Ofi Invest Global Sovereign Bonds RF

FR0012217958

30/04/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.